

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2009

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N° 908 SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2009

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

M. Olivier LEBRUN, *l'un des secrétaires*, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Barth, Bel, Berthet, Blévin, Colin, Delaporte, Deligné, Desjardins, Devys, Esnol, Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Mme Le Saint, MM. Level, Loison, Mme Péricard, MM. Planchenault, Raynal, Ribault, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart Thibaut Vandewalle, Vialay, Vuilliet.

Excusés : Mme Boutin (pouvoir à M. Schmitz), Mme Mary (pouvoir à M. Sylvestre), M. Tasset, (pouvoir à M. Raynal), M. Vignier (pouvoir à M. Gourdon), M. Wane (pouvoir à M. Deligné).

Représentation du Conseil général au sein du C.A.U.E.

M. LE PRESIDENT – Suite à mon élection à la présidence du Conseil général, il y a lieu de me remplacer en tant que représentant de l'Assemblée départementale au sein du conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines. J'ai reçu la candidature de Philippe Tautou.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

En l'absence d'autre candidature, il en est ainsi décidé.

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition la liste des marchés à procédure adaptée signés entre le 23 juin et le 6 juillet 2009, conformément à la délégation que vous m'avez accordée.

L'Assemblée prend acte de cette communication.

Modification de l'ordre du jour de la séance.

M. LE PRESIDENT – Il vous est proposé une modification de l'ordre de passage des dossiers inscrits à l'ordre du jour, selon le nouveau document distribué.

Il en est ainsi décidé.

Visite d'une classe

M. LE PRESIDENT – Je souhaite la bienvenue à une classe du collège de Grands Champs à Poissy et à ses enseignants, qui assistent à notre séance.

Centre d'incendie de Plaisir

M. VUILLIET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'acquérir un ensemble immobilier de 20 823 m² à Plaisir soit près de 13 000 m² de bureaux, environ 8 000 mètres carrés de locaux d'activité et 960 places de parking, pour y reloger l'ensemble des services de la direction du SDIS, le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours et le centre départemental de traitement de l'alerte, actuellement dispersés. Par sa configuration, sa desserte, y compris un bon accès aux réseaux de communication, sa localisation centrale, ce site convient particulièrement. En outre, il est près d'un autre centre de secours permettant un renforcement rapide des effectifs ; enfin, l'accès à un restaurant interentreprises est possible. L'offre d'un prix de 8 millions a reçu l'accord du propriétaire.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est ainsi un effort très important que le Conseil général consent en faveur du SDIS, répondant à une demande ancienne et récurrente. Le nouveau bâtiment permet des économies d'échelle, une réduction des déplacements et un meilleur fonctionnement d'ensemble. Le prix de 8 millions correspond à l'estimation des Domaines. Nous reviendrons, bien sûr, sur les travaux nécessaires pour mettre aux normes et adapter ces locaux. Je tiens à remercier tous ceux d'entre vous qui travaillent pour le SDIS et en particulier Bertrand Devys.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des votants, M. Devys ne participant pas au vote.

M. DEVYS – Je remercie l'Assemblée d'avoir voté cette délibération, sachant l'effort financier qu'elle représente. Cela étant, le financement du SDIS n'est pas une dépense facultative, mais régaliennne, du Département ; en cas de difficulté le préfet peut même en imposer le budget, étant donné l'importance de ce service.

La départementalisation, commencée en 1999, est désormais achevée. Il y avait alors 72 casernes, il y en a aujourd'hui 47 et, à l'achèvement du SDACRE, il y en aura 36 à 37. Le regroupement des services administratifs et des trois CTA existants en un seul feront effectivement gagner du temps. Il y a dix ans que les présidents du SDIS et les présidents du

Conseil général successifs cherchent cet emplacement. Vingt-quatre bâtiments ont été visités, cinq dossiers complets élaborés, et c'est seulement le sixième qui aboutit enfin. Cette opération permettra d'économiser les 500 000 euros des bâtiments loués à Trappes ; elle permettra également, grâce au CTA unique, d'économiser une vingtaine de postes d'agents, soit 700 000 euros par an, et d'atteindre, dans le cadre du potentiel opérationnel journalier, les objectifs du SDACRE. Sans doute à la rentrée pourrions-nous faire le bilan de dix ans de départementalisation.

M. GOURDON – Je me félicite de voir le SDIS s'installer à Plaisir, qui lui offre un site central.

UFR de médecine de l'Université de Versailles-Saint-Quentin

M. DELIGNE, *rapporteur* – Le bâtiment de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) de médecine de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines va être construit à Montigny-le-Bretonneux, et accueillera notamment les étudiants de l'hôpital de Garches, qui, actuellement, fréquentent les locaux de Guyancourt. Le montant de l'opération est de 54 millions. L'Etat, dans cette affaire, accompagne plutôt les collectivités locales, puisque sa dotation est de 10 millions, contre 6 millions pour la CASQY, qui met aussi à disposition le terrain, et 7 millions pour le Département – c'est cette contribution qu'il vous est demandé d'accorder.

Avis favorable à l'unanimité de la commission Education, Culture et Affaires générales et avis conforme de la commission des Finances.

M. LEQUILLER - Je me réjouis de l'aboutissement de cette opération et je ferai, à ce propos, le point sur le secteur universitaire. Le Département s'est engagé sur la durée à soutenir son développement, et trois opérations ont déjà été réalisées : l'acquisition du siège de l'Université au 575 avenue de Paris, pour 7 millions, l'installation sur le site de l'UFR de Versailles du groupe d'études de la matière condensée, pour près de 3,75 millions et la mise en place de la première tranche du pôle technologique universitaire de Mantes-en-Yvelines pour près de 5,5 millions.

Dans le cadre du contrat Etat-Région, plusieurs projets ont été inscrits, dont trois en partenariat avec les Yvelines, qui ont nécessité l'ouverture d'une autorisation de programme de 12 millions. Il s'agit de la poursuite de la mise en place du pôle technologique de Mantes, pour laquelle les études de programmation de l'EPAMSA sont en cours, de l'installation à la Bergerie nationale d'un laboratoire de recherche sur l'environnement et le développement durable, et enfin la construction de l'UFR de médecine, en partenariat public-privé. J'y ajouterai la consolidation du site universitaire de Rambouillet pour y implanter un IUT et le développement de l'IUT de Vélizy en un pôle technologique avancé en informatique et robotique.

Ce dossier très important que nous venons d'examiner s'inscrit donc dans une politique globale volontariste du Département. M. Deligné a souligné la part respective de l'Etat et des collectivités. Il y a longtemps que l'on sait que c'est seulement en s'engageant aux côtés de l'Etat que les collectivités peuvent développer des installations universitaires et c'est en le faisant que les Yvelines ont réussi à mettre en place le pôle important de Versailles -Saint-Quentin.

M. DELIGNE – Les premiers locaux universitaires dans les Yvelines ont été accueillis dans une école primaire de Guyancourt, il y a bien longtemps. Il s'agissait d'une antenne de Nanterre. Elle est devenue l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Etant donné le rayonnement qui est le sien, on pourrait désormais parler de l'université des Yvelines.

M. LE PRESIDENT – Vous avez raison. Le Département a, depuis de nombreuses années, consenti un effort important pour la politique universitaire et manifesté une volonté d'ailleurs partagée par les collectivités locales. Sans cette volonté déterminante, nous n'aurions pas de centre universitaire.

Elle a permis un maillage du territoire, avec les pôles de Rambouillet et de Mantes et le développement de Vélizy. La CASQY et la ville de Versailles ont toujours partagé cette volonté de développement universitaire. Le dossier dont nous traitons est ancien. Il avait été envisagé d'installer dans les locaux de Richaud une antenne du CHU, à côté de l'hôpital André Mignot, mais finalement le ministère de la Justice avait acquis ces locaux. Je suis donc heureux de voir le dossier aboutir, grâce à l'effort commun du Département et de la CASQY.

Vallée de l'automobile

Aménagement de la RD 19 et aménagement de la RD 14

M. LE PRESIDENT – M. Tétart rapportera ensemble deux dossiers liés aux aménagements routiers de la vallée de l'automobile à Flins et aux Mureaux.

M. TETART, *rapporteur* – Il s'agit en effet de deux opérations qui commencent à concrétiser les engagements que le Département a pris pour le développement du pôle technologique de l'automobile et de la mobilité durable, avec notamment la requalification de la zone des Garennes aux Mureaux et l'amélioration de l'accès au site de Renault, et aux futures installations de production du véhicule électrique.

La première délibération porte sur la requalification complète de la RD 19 à Flins, dont l'état entre l'autoroute et l'entrée des usines Renault est peu satisfaisant. Le 26 juin, le Conseil général a pris acte du bilan de la concertation qui a eu lieu. Depuis, le projet a évolué. Il y aura mise en sécurité de la totalité de cet axe, assainissement compris. La circulation sera à trois voies au lieu des quatre prévues initialement, ce qui devrait suffire pour écouler le trafic, et les tourne-à-gauche, qui forment la troisième voie, seront neutralisés lors des grandes manifestations. Le pont-route ne sera pas modifié, mais un mur de soutènement sera construit entre le giratoire et l'entrée des usines de Flins pour faciliter la circulation des poids lourds. Compte tenu de ces modifications, le coût est de 4,5 millions, dont 130 000 euros d'acquisitions foncières. Il vous est proposé d'approuver le dossier qui sera soumis à enquête publique, d'en approuver le montant, et d'autoriser le Président du Conseil général de demander à Madame la préfète le lancement des enquêtes réglementaires, dans le délai le plus rapide si possible.

La seconde délibération porte sur la RD 14. Sur le plan joint à votre dossier, il manque une bretelle qui, venant de Paris, relierait l'autoroute et la RD 14. Mais le projet comporte bien cette bretelle et une entrée possible de Flins vers Paris. En raison du trafic qui sortirait ainsi sur

la RD 14, il vous est proposé de créer une voie cyclable qui améliorera la sécurité, et d'aménager le giratoire au sud de l'autoroute A 13. Le coût du projet est estimé à 2,5 millions, dont 25 000 euros pour les acquisitions foncières. Il sera demandé à Madame la préfète d'engager les procédures ad hoc en lien avec celles du dossier précédent.

Ces deux délibérations sont un signal pour tous les acteurs de la filière automobile de la volonté réelle du Département d'avancer pour faciliter l'accès et la fluidité vers les sites de production.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Fluidité et accessibilité sont en effet essentielles pour le développement économique.

J'en profite pour réagir aux articles parus dans la presse ce matin, qui laissent croire à un torpillage de notre projet sur le site de Flins. Comme je l'ai rappelé dans mon discours d'investissement, je confirme tout mon soutien personnel et celui de l'Assemblée à la création de ce circuit dans le cadre de notre plan de soutien à la vallée de l'automobile et du développement durable. Ce matin même vers 8 heures 30, le conseiller pour le sport du Premier ministre m'a confirmé l'entier soutien de celui-ci au projet. L'après-midi même de mon élection, j'ai reçu tous les acteurs de ce projet, notamment les maires, Lagardère, la fédération française de sport automobile, Renault sports et le conseiller sport de Matignon. Je vous confirme que nous travaillons tous dans le même sens. Le projet de Flins et de la vallée de l'automobile est tout à la fois économique, social et sportif. Il forme un tout, sur lequel vous avez voté en mars dernier, dont nous n'entendons pas dissocier un élément. Le message que le Département souhaite faire passer est donc très clair.

La délibération relative à la RD 19 puis la délibération relative à la RD 14, mises aux voix, sont successivement adoptées.

M. THIBAUT – Je remercie l'Assemblée car, outre la desserte de Renault, ce très beau giratoire va valoriser l'entrée de la commune de Flins-sur-Seine.

Allée royale de Villepreux

M. COLIN, *rapporteur* – La communauté de communes de Versailles Grand Parc veut reconstituer, en aménageant une coulée verte, l'axe historique créé par André Le Nôtre sous Louis XIV pour ouvrir le parc du château vers les domaines de chasse du roi. Cette grande perspective de Versailles à Saint-Cyr-l'Ecole et Villepreux serait longue de 4,7 km. L'étude comporte trois phases : un état des lieux, la définition d'un programme, l'estimation du coût et la démarche nécessaire pour engager cette réhabilitation.

La mise en valeur de cet axe soulignera la vocation agricole de la plaine de Versailles, renforcera son image, développera son potentiel touristique et devrait influencer sur le traitement des franges urbaines. Le montant de l'étude est de 50 000 euros. La DIREN apportant un financement de 30 % et un fonds européen 10 %, il vous est proposé de verser une subvention

de 40 % - et non 50 % pour ne pas excéder le montant de subventions permises – soit 20 000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'étais, au conseil municipal de Versailles, en charge de l'urbanisme et du patrimoine lorsque la plaine de Versailles a été classée en 2000. Nous avons ici un très bon exemple de la politique que mène le Département en faveur de l'environnement, et qui donne un démenti à ceux qui prétendent que notre politique n'y est pas favorable. La reconstitution de cette allée historique de 5 km pour laquelle M. Colin et les élus des autres communes de la communauté se sont battus, a été un travail de longue haleine. Je suis heureux de voir que le Conseil général peut aider à la reconstitution de cet axe historique, ou plutôt d'une de ses branches, puisque l'autre va de Viroflay à la Chambre du roi.

Il s'agit aussi d'un symbole pour l'agriculture. On cherche aussi souvent à opposer le Conseil général et une politique pour l'agriculture ; c'est ici l'occasion de redire tout notre soutien aux agriculteurs. Il s'agit d'une vocation majeure de notre département. C'est pourquoi j'ai tenu à ce que l'une de mes premières visites soit pour le sud-Yvelines, et je me suis rendu cette semaine, à l'occasion de la randonnée équestre à la découverte du patrimoine, à la Bergerie nationale, où il y avait aussi une belle opération d'Yvelines campus. La richesse de notre département est multiforme, et ce dossier affirme de façon très symbolique notre volonté de développer l'agriculture, de protéger l'environnement et d'encourager la politique touristique.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Plan d'action contre la pollution

M. JOUY, *rapporteur* - Les directives européennes, notamment la directive nitrates de 1991, prévoient que dans les zones vulnérables – ce qui est le cas de la totalité des Yvelines – un plan d'action pluriannuel vise à la maîtrise de la fertilisation par l'azote et à une gestion adaptée des terres agricoles. La préfecture vient de proposer un nouveau plan, le quatrième, sur la base de l'évaluation du précédent. Celle-ci, réalisée conjointement par la DDEA et par la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, conclut à la dégradation des eaux malgré l'implication des agriculteurs.

Les actions nouvelles visent à augmenter progressivement la mise en culture des sols pendant la période de lessivage, l'hiver, et le recours systématique à des bandes enherbées le long des cours d'eau. Ces mesures auraient un effet rapide sur les eaux superficielles, mais pas avant plusieurs décennies sur les eaux souterraines.

Le quatrième programme, plus strict que le premier, a été réalisé en étroite concertation avec les agriculteurs, qui estiment possible de le mettre en œuvre. La chambre d'agriculture a émis un avis négatif pour des raisons d'ordre général touchant à la politique agricole, mais confirme que l'arrêté préfectoral intègre les remarques faites par elle lors de la concertation. Par

ailleurs, ce programme est cohérent avec les initiatives du Département comme l'aide aux cultures intermédiaires pièges à nitrates.

Nous venons aussi d'approuver le SDAGE du bassin de Seine-Normandie. Nous ne pouvons donc que donner un avis favorable à l'arrêté préfectoral, et c'est ce qui vous est proposé. Néanmoins, j'appelle l'attention sur l'effort qui est demandé aux agriculteurs des Yvelines et les contraintes que pourra imposer l'administration pour exiger le respect des mesures contenues dans les 19 pages de ce projet d'arrêté – dont je peux vous assurer qu'elles vont bien au-delà de la protection des bandes enherbées le long des rivières.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Merci pour ce plaidoyer en faveur de l'agriculture. Les règles européennes s'imposent, mais il faut en effet souligner qu'il s'agit d'un effort supplémentaire qu'on demande aux agriculteurs.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aménagement des forêts de Pinceloup et de Saint-Benoit

M. GOURDON, *rapporteur* – Toute forêt soumise au régime forestier doit faire l'objet d'un document d'aménagement que l'ONF élabore pour la collectivité propriétaire. Sur les 30 massifs soumis à ce régime que possède le Département, 16 en sont déjà dotés. L'objectif est qu'ils le soient tous d'ici 2013. Il vous est proposé aujourd'hui d'adopter le document d'aménagement des forêts de Pinceloup et de Saint-Benoit, soit 619 hectares sur les communes de Clairefontaine-en-Yvelines, Sonchamp et Saint-Arnoult-en-Yvelines, pour une durée de 15 ans. Les principaux objectifs sont de mieux accueillir le public, de rétablir l'équilibre des peuplements et d'améliorer la conservation des habitats et des espèces. Le bilan financier global est de 56 400 euros, soit un coût de 91 euros par hectare à l'année.

Il est proposé en complément, dans le cadre du programme d'Equipement 2009, d'aménager une aire de stationnement dans ces forêts pour un coût de 22 784 euros, et d'affecter 2871 euros supplémentaires à des travaux sylvicoles en forêt de Ronqueux.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – L'effort pour valoriser les forêts départementales et mieux les ouvrir au public se poursuit.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Dispositif coordonné d'intervention foncière (DCIF)

M. VIALAY, *rapporteur* – Le dispositif coordonné d'intervention foncière a été mis en place pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs du projet « Mantes-en-Yvelines » visant à la requalification des quartiers du Val Fourré et du centre ville de Mantes-la-Jolie. Par avenants successifs, il a été étendu aux quartiers de Mantes-la-Ville.

Les interventions du DCIF ont contribué à un regain commercial dans le centre de Mantes-la-Jolie. Au Val fourré, elles ont contribué au redressement de copropriétés dégradées et à une dynamique d'investissement vertueuse. Le DCIF n'a donc plus besoin d'intervenir dans le centre-ville de Mantes-la-Jolie. En revanche, la restructuration commerciale des quartiers d'habitat social de Mantes-la-Ville et de Mantes-la-Jolie n'est pas encore achevée.

En conséquence, le comité technique d'engagement du DCIF a proposé de nouveaux objectifs : conserver le patrimoine acquis au Val Fourré et poursuivre les acquisitions systématiques ; en attendant le résultat de la réflexion de l'EPAMSA sur le devenir des centres commerciaux du Val Fourré, des Merisiers-Plaisance et du domaine de la Vallée, mettre en œuvre une politique d'acquisition systématique ; dans l'attente de l'achèvement des opérations de rénovation urbaine des quartiers du Domaine de la vallée et des Merisiers à Mantes-la-Jolie, conserver les lots acquis et réaliser les travaux d'investissement nécessaires. Pour 2009, cela pourrait conduire l'EPAMSA à acheter plusieurs appartements et commerces pour 900 000 euros.

D'autre part, jusqu'à présent toute proposition d'engagement d'acquisition ou de travaux devait être validée par un comité d'engagement. Les priorités d'intervention étant désormais bien précisées, il est proposé de simplifier ces modalités.

Enfin, il y a lieu d'arrêter la participation financière du Conseil général à 77 943 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Dans cette belle opération, il faut souligner en particulier l'effort en faveur des copropriétés dégradées, qu'il faut soutenir dans la durée.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat paysage de la ville de Houilles

M. THIBAUT, *rapporteur* – Les contrats de paysage visent à promouvoir des projets d'aménagement paysager des routes départementales. Lorsqu'il s'agit d'une entrée de département, le taux de subvention atteint 60 %. C'est le cas pour Houilles qui, dans une deuxième tranche de travaux, veut aménager la section centrale de la RD 308, en restructurant les trottoirs, en installant une piste cyclable et en traitant avec des matériaux de qualité et des plantations le paysage du boulevard, dans la lignée de ce qui existe déjà. Pour un montant de travaux de 1 039 000 euros, il vous est proposé de lui accorder une subvention de 600 000 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Il faut savoir que la commune de Houilles, dont le maire est Alexandre Joly, en est à son troisième contrat paysage. Je me suis demandé si elle bénéficiait d'une manne départementale car, comme l'a souligné le rapporteur, le taux de subvention est important. Mais ayant l'occasion de traverser sa ville, j'en constate l'embellissement, et je suis heureux de savoir qu'il est largement dû au Département.

M. BEL – Je rappelle que ces contrats sont particulièrement avantageux pour les villes portes d'entrée dans les Yvelines, et Houilles bénéficie de ce privilège fantastique.

M. LE PRESIDENT – Il y a bien d'autres portes d'entrée dans le Département.

M. FOND – Même si la ville de Houilles est un peu plus riche que Sartrouville, elle a besoin de ce soutien du Conseil général et je voterai donc cette délibération. (*Sourires*)

M. LE PRESIDENT – Merci pour cet esprit de bon voisinage.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

M. JOLY – Je remercie mes collègues et, Monsieur le président, je m'associe à votre satisfaction de voir la ville de Houilles embellir. Je souligne le talent de M. Thibaut, qui a défendu là le dossier le plus important de sa carrière (*sourires*). Cette opération sur l'entrée du département est très satisfaisante car effectivement, étant donné le traitement de cette départementale, on voit la différence en entrant dans les Yvelines.

MME PERICARD – Je suis très satisfaite de ces contrats paysages en tant que présidente des villes et villages fleuris. Nous constatons que les contrats paysages en entrée de ville donne de jolies réalisations. Moi qui suis amoureuse de mon département, je suis heureuse de le voir plus beau.

Contrats ruraux

M. PLANCHENAULT, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter trois contrats ruraux, plus modestes et moins onéreux que le contrat que nous venons de voter. (*sourires*). Dampierre souhaite mettre à niveau ses Equipements publics, mairie et foyer rural, et créer un auvent pour les services techniques. Elle pourrait prétendre à une modeste subvention de 129 500 euros. Paray-Douville, petite commune, veut aménager une aire de jeux, réaménager les abords de la mairie et réhabiliter l'atelier communal, pour une subvention de 101 874 euros. Enfin, Prunay-le-Temple veut réaménager la mairie et faire une première tranche de travaux dans l'église, pour 105 000 euros de subventions. Ces trois contrats représentent une commande publique de plus d'un million d'euros, pour une subvention globale du Département de 336 374 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Subvention à Yvelines Première

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Depuis 1991, le Département soutient la télévision par câble sur son territoire. Ainsi en 2008, il a accordé une aide de plus de 60 000 euros aux deux télévisions existantes, et la poursuivra en 2009. L'une d'elles, la chaîne « Yvelines Première » organise, pour fêter son vingtième anniversaire, une manifestation exceptionnelle pour un montant de 20 000 euros. Il vous est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 euros.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – C'est Michel Péricard qui a créé cette télévision dans sa commune. Elle est une excellente école de formation pour les jeunes, tout comme « Téléfil » à Guyancourt, qui m'a invité récemment à son journal. C'est pour eux un très bon exercice pratique. Puisqu'il s'agit d'un anniversaire, je voulais rappeler le souvenir de Michel Péricard.

M. DELIGNE – Ceux qui n'ont pas vu le journal de Téléfil peuvent télécharger le journal sur son site, et ainsi voir l'interview du Président.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Garantie à l'Immobilière 3 F

M. DEVYS, *rapporteur* – Nous avons donné une garantie à la société d'HLM France habitation qui, par souci de rationaliser son patrimoine, transfère la construction d'un foyer de travailleurs migrants à Coignières à la SA d'HLM Immobilière 3 F. Il vous est demandé de faire suivre notre garantie d'emprunt de l'une à l'autre.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Le dossier est un peu complexe, mais nous avons l'habitude de le voter en juillet de manière à ce que les collectivités bénéficiaires puissent utiliser ces sommes dans des décisions modificatives. Je rappelle, étant donné la grande volatilité de ces recettes et les réformes à venir, qu'on ne peut conseiller qu'une grande prudence dans l'utilisation de ces fonds aux communes qui en bénéficient.

Le fonds départemental est alimenté par les écrêtements de bases de taxe professionnelle qui excèdent une moyenne, ainsi que par la compensation de l'abattement général de 16 % des bases de taxe professionnelle et celle de la suppression de la part salaire.

Dans les Yvelines, huit établissements exceptionnels y contribuent, pour un montant en légère hausse de 2% en 2008. Trois établissements, Renault-Flins, Peugeot Citroën à Poissy et Peugeot Citroën à Vélizy en assurent à eux seuls plus de 96 % : On voit toute la volatilité de ces ressources. Le dernier établissement, qui se concentre sur les pièces détachées, est en forte hausse. Ces établissements font l'objet d'un prélèvement prioritaire au profit de la communauté Seine-Mauldre, puis de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines et des communautés de communes du Plateau de Lomoye, Cœur d'Yvelines et des portes de l'Ile de France, à un taux de 20 %.

Le solde est ensuite réparti entre les communes concernées – où sont domiciliés au moins 10 salariés des établissements écrêtés représentant avec leurs familles environ 1% de la population communale – et les communes défavorisées. Il vous est proposé de conserver la règle attribuant 50 % de la somme à chacune des catégories. Rappelons qu'en raison du seuil, les communes qui tournent autour du 1 % peuvent, d'une année sur l'autre, être concernées ou ne plus l'être. Le solde affecté aux communes concernées est d'un peu plus de 20 millions d'euros.

Pour les communes défavorisées, le solde est, en 2008, en augmentation de 2,22 % par rapport à 2007, année qui a déjà connu une forte croissance. Ces collectivités défavorisées sont définies depuis 2006 essentiellement par référence au potentiel financier. Les critères proposés cette année sont inchangés : il s'agit des communes dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne nationale de la strate démographique ; de celles dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne nationale de leur strate démographique majorée de 55% et dont le nombre de bénéficiaires de l'APL est supérieur à 10 %, critère qui concerne Carrières-sur-Seine, Limay et Magnanville ; des communes ayant plus de 60 % de logements sociaux, Trappes et La Verrière ; enfin de certains EPCI à fiscalité propre, soit la communauté de communes du Vexin-Seine. L'application de ces critères permet de retenir 36 collectivités contre 39 l'année précédente : Bois d'Arcy, Les Bréviaires, La Falaise et Gommecourt sortent du dispositif, Montesson y entre. La garantie de sortie progressive accordée aux communes sorties du dispositif en 2008 est reconduite pour celles qui sortent cette année. D'autre part, il vous est cette fois proposé d'étendre cette garantie de sortie progressive aux collectivités passant du critère d'éligibilité n°2 au critère n°1 afin d'éviter des baisses brutales de recettes. Cela pourrait concerner Conflans-Sainte-Honorine et Issou mais cette dernière commune, qui a des recettes en progression, ne l'est finalement pas.

Il est proposé de reconduire le système de répartition refondu l'an dernier. Pour que chaque collectivité parvienne à la moyenne de sa strate, il aurait fallu 61 millions. Comme la somme que nous avons à répartir n'est que de 21 millions, nous appliquons un coefficient de 0,33. Afin de tenir compte de l'importance de leurs charges, le potentiel financier des communes éligibles ayant plus de 60 % de logements sociaux, Chanteloup-les-Vignes, Trappes et La Verrière, fait l'objet d'une réfaction proportionnelle à leur taux de logements sociaux, à hauteur de 0,5 % par point.

La commission des Finances a émis un avis favorable à la majorité.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie pour cette présentation d'un dossier certes technique, mais qui ne laisse personne indifférent : l'an dernier – c'était le 10 juillet également – le débat avait été nourri.

M. BARTH – Ce fonds devrait être un moyen d'assurer une solidarité départementale au bénéfice des communes qui ont le plus de difficultés. Les critères, que nous avons déjà critiqués l'an dernier lorsqu'ils ont été établis, ne répondent pas à cette exigence. Au vu des sommes attribuées à différentes communes, on peut légitimement s'interroger. Nous demandons donc la constitution d'un groupe de travail pour revoir les critères, notamment en fonction des critères sociaux, comme le nombre d'allocataires de l'APL et de bénéficiaires de minima sociaux. Les communes dont la population est la plus en difficulté devraient bénéficier d'une plus grande solidarité par ce moyen. Nous souhaitons être associés étroitement à ce groupe de travail, de façon qu'on ne présente plus brutalement en séance un rapport dont le résultat est celui que nous constatons.

M. ESNOL – Il y a un certain nombre d'années déjà, j'étais intervenu auprès du président Borotra pour essayer de faire intervenir un peu plus de justice dans les critères d'attribution de la part des communes défavorisées. Il avait consenti à revoir le dispositif et on était allé vers plus de justice. Le président Bédier avait également revu les critères, et il nous semblait que, si parfois le dispositif s'appliquait brutalement aux communes qui perdaient une forte ressource d'un coup – ce que le fonds de sortie rend plus progressif – on allait encore vers un peu plus d'équité. Il n'est un mystère pour personne que ma commune se trouve en situation particulièrement difficile. Avec un potentiel fiscal légèrement supérieur à la moyenne, du fait du manque à gagner considérable sur les dotations de l'Etat, le potentiel financier la place dans les communes pauvres. Conflans a en effet un potentiel financier de 974 euros par habitant, pour une moyenne nationale de 1074 euros et une moyenne des villes de plus de 10 000 habitants en Ile-de-France de 1311 euros. La dotation du fonds de compensation augmentait légèrement, puisqu'elle est passée de 285 000 euros en 2005 à 478 000 euros en 2007.

En 2008, l'appauvrissement de la commune la fait passer de la deuxième catégorie, celle des communes ayant un potentiel financier inférieur à la moyenne nationale de la strate majorée de 5 %, à la première catégorie, celle des communes les plus défavorisées. Or ce changement de catégorie ne lui laisse pratiquement plus rien comme compensation ! Il y a là un vrai problème dans le mode de calcul et les critères retenus. Le président Solignac est bien conscient du fait qu'il est aberrant qu'une commune qui s'appauvrit perde, de ce fait, des ressources du fonds de péréquation. La commune va donc bénéficier du fonds de sortie progressive, ce qui est un comble, quand on pense qu'en toute équité, elle devrait toucher davantage ! Cela lui fera quand même 150 000 euros de moins que l'an dernier. C'est une situation très particulière, qui est peut-être celle de Limay ou de Issou, mais c'est injuste et on ne peut pas poursuivre ainsi. Je vous demande de revoir l'ensemble des critères de ce dispositif et d'examiner s'il est possible, à titre exceptionnel, de rétablir au moins le même montant que l'an dernier pour la commune. Perdre 150 000 euros parce que le potentiel financier est de plus en plus faible est inexplicable et surtout très injuste.

On m'a expliqué que si l'on appliquait le critère de la deuxième catégorie, c'est-à-dire la moyenne de la strate démographique majorée de 5% à toutes les communes, cela ferait apparaître des avantages pour certaines communes difficiles à expliquer politiquement. C'est la réalité de la situation financière des villes. Je voudrais que tout le monde soit logé à la même

enseigne et je rejoins la demande de M. Barth, pour qu'on aboutisse à quelque chose de sûr et de pérenne, de sorte que les villes qui s'ingénient en début d'année à construire leur budget primitif sur des hypothèses de travail ne soient pas mises en difficulté non seulement par l'Etat qui leur réserve régulièrement des mauvaises surprises, mais aussi par le Département, à propos de dotations aussi importantes que celle-là.

M. SAINT-AMAUX – Limay n'est pas dans la même situation. On pourrait s'attendre à ce que je proteste car la dotation baisse de 82 % et de 140 000 euros environ, mais je préfère avoir cette perte sur une dotation de péréquation parce que la commune touche un million de taxe professionnelle en plus et bénéficie d'une augmentation supérieure à 10 % du produit de la taxe professionnelle pendant trois ans. Cela traduit un développement économique, et donc des emplois, et assure une autonomie communale, ce qui est bien préférable à être sous perfusion constante du Département. Je souhaite que la commune soit indépendante financièrement. Bien entendu, aucun apport n'est à dédaigner – augmentez ma dotation, j'accepte ! (*sourires*) Mais sur les critères définis, je n'ai pas de commentaire à faire. Simplement, le problème est à venir : on annonce la suppression de la taxe professionnelle.

M. DEVYS – Voilà une bonne mesure !

M. SAINT-AMAUX - Non seulement il n'y aura plus de péréquation à répartir, mais je ne vois pas bien comment établir le budget d'une commune sans cette ressource très importante pour la mienne.

Cela étant, il faudrait quand même revoir un peu les critères. Il y a des communes riches avec des habitants riches, des communes riches avec des habitants pauvres et des communes pauvres avec des habitants pauvres.

M. DEVYS – Et aussi des communes pauvres avec des habitants riches.

M. SAINT-AMAUX – M. Devys m'oblige à lui répéter le nombre de familles qui paient l'ISF À Versailles : 3 342.

Cela me ramène à mon propos, à savoir qu'il ne faut pas tenir compte seulement de la richesse de la ville, mais aussi de la population qui y habite. Il faut voir comment exactement, peut-être en tenant compte du nombre d'APL, ou du revenu moyen par habitant. En tout cas, on doit pouvoir parvenir à un équilibre.

Finalement, les autres villes devraient remercier Limay de leur laisser 140 000 euros à se partager et parce que, grâce à son développement économique, elle contribue amplement à aider les autres.

M. LE PRESIDENT – C'est une conclusion de bon sens.

M. DELAPORTE – Le système de répartition de ce fonds est complexe. Mais c'est moins le fait de notre assemblée que de la réglementation fiscale – la répartition interdépartementale, le prélèvement pour les EPCI, la répartition en faveur des communes concernées sont régies par la loi de 1975, les décrets de 1988 et l'article 1648 A du code général des impôts.

S'agissant des critères d'attribution aux communes défavorisées, je rappelle qu'ils ont été définis en 2006, ce qui nous donne peu de recul. Ils n'ont pas été modifiés, à l'exception d'un ajustement mineur, et nous avons effectivement besoin d'une certaine stabilité pour rendre lisible la politique du Département.

J'ai bien entendu les critiques. On s'accordera à dire qu'il n'y a pas de critères parfaits et répondant à tous les objectifs à la fois. Ce qui a été retenu pour la définition de ces critères en 2006, ce sont des références au potentiel financier par habitant qui correspondent assez bien, objectivement, à l'idée que l'on peut se faire de la faiblesse des ressources en taxe professionnelle des communes et de leur richesse. Nous avons aussi adopté des mécanismes d'amortissement qui permettent d'atténuer la baisse de la dotation de péréquation ou les effets en cas de changement de catégorie. Ces règles sont maintenues.

Enfin et surtout, quelle sera la pérennité de ce système, compte tenu des effets de la crise, bien sûr, mais avant tout de l'avenir de la taxe professionnelle? Dans un contexte très incertain, avec une visibilité à relativement court terme sur la taxe professionnelle et l'avenir de ce fonds, la commission des Finances a proposé de maintenir en l'état le dispositif de répartition.

M. SYLVESTRE – Le système de répartition appliqué cette année conduit à de profondes injustices entre communes, parfois voisines, assez difficiles à expliquer aux élus locaux. Je répète notre souhait que soit créé un groupe de travail pour revoir les clés de répartition de la taxe professionnelle, en examinant aussi l'exemple d'autres départements.

Compte tenu des problèmes qui se sont posés déjà l'an dernier, j'avais, de façon anticipée, adressé le courrier suivant au Président le 24 avril dernier :

« Monsieur le Président,

L'assemblée du Conseil général des Yvelines a voté il y a près d'un an de nouvelles modalités de péréquation de la part départementale de la taxe professionnelle. Le groupe des conseillers généraux socialistes et apparentés avait, à l'époque, proposé un certain nombre de garanties, dont le lissage sur plusieurs années de la ressource pour toutes les communes en général et les communes rurales en particulier. Nous souhaiterions enfin être informés des modalités du calcul de la péréquation pour l'exercice 2009. Je vous remercie par avance. » Malheureusement, je n'ai pas eu de réponse à cette lettre, ce que je regrette. Je vous en avais fait part.

Dans ces conditions, nous souhaitons vraiment la création de ce groupe de travail auquel nous entendons participer. Et compte tenu de l'absence de réponses aux questions posées précédemment, des écarts trop importants entre communes voisines que l'on ne peut expliquer, le groupe socialiste et apparentés ne participera pas au vote.

M. BEL – Montesson est la seule commune à entrer enfin dans ce dispositif, après des années d'attente. C'est en effet la commune qui touche le moins de DGF : avec 120 euros par habitant, elle est à 50 % de la moyenne de la strate. Je suis bien conscient que ce dispositif est très aléatoire et appelé à disparaître avec la taxe professionnelle, et que donc la commune ne peut pas y compter pour l'avenir.

M. LE PRESIDENT – Je tiens d’abord à souligner que l’industrie automobile fournit 96% des ressources de ce fonds. Il faut y penser lorsqu’on parle de soutenir de la vallée de l’automobile, et comprendre tout l’intérêt économique et stratégique de cette démarche. Il est bon de savoir d’où vient l’argent, avant de se demander comment le répartir. Nous remercions donc l’industrie automobile en espérant que non seulement elle restera sur notre territoire, mais qu’elle se développera, peut-être avec la voiture électrique.

Ensuite, je constate combien ce système est complexe. J’ai relu les débats des années précédentes : les interventions portaient sur les mêmes points, les questions étaient les mêmes. Nous n’avons pas pu trouver de critères à la fois objectifs, justes et pérennes. Si nous les avions trouvés, la commission des Finances les aurait adoptés depuis longtemps.

M. Barth a raison de parler d’exigence de solidarité. C’est l’objectif même d’un fonds de péréquation. Les critères ont été mis en œuvre, non sans mal, par mon prédécesseur. Beaucoup de communes concernées se sont alors trouvées exclues du dispositif quelle que soit leur sensibilité politique. Il est très difficile d’en expliquer les raisons. M. Esnol demande la justice dans les critères ; on sait bien comment vient le mal : quelques euros de plus ou de moins dans une moyenne, et on sort du dispositif.

M. Esnol, Si vous me permettez, ce que j’appelle injustice, c’est de passer dans la catégorie des plus pauvres et à cette occasion ne plus rien toucher du tout. Sans le dispositif de garantie de sortie, Conflans toucherait 20 000 euros cette année alors qu’elle passe dans la catégorie des communes les plus pauvres. C’est un défi au bon sens.

M. LE PRESIDENT – Je comprends bien ; c’est pourquoi nous avons apporté une modification qui concerne uniquement votre commune, puisque finalement Issou ne l’est pas. J’ai souhaité personnellement qu’il y ait un accompagnement de ce cas, alors que, la commune ne sortant pas totalement du dispositif, elle n’y aurait pas eu droit. Conflans va ainsi bénéficier de 318 748 euros cette année. Je comprends bien le caractère illogique de la situation, mais j’insiste aussi sur la réactivité dont nous avons fait preuve pour accompagner la commune, qui bénéficie encore des deux tiers de sa subvention précédente.

M. Saint-Amaux a souligné que mieux valait pour une commune percevoir plus de taxe professionnelle directement, ce qui est un facteur de pérennité, mais nous sommes bien d’accord sur les aléas que l’avenir réserve peut-être.

M. Delaporte a raison de souligner que ces critères ne datent que de 2006. Aussi, et c’est une réponse à M. Sylvestre, je souhaiterais qu’on laisse fonctionner le dispositif au moins trois ans pour voir quelles communes en sortent ou y entrent et celles dont le montant de la subvention diminue sensiblement, comme c’est le cas pour Conflans. Je rappelle d’ailleurs que l’année précédente, des communes s’étaient retrouvées avec 5% ou 10 % de leur versement précédent et que nous n’avions pas adopté pour autant un mécanisme de sortie spécifique. Cette fois, il me semble que nous faisons un effort conséquent pour plus de justice et plus de solidarité. M. Bel et M. Delaporte l’ont dit, ces sommes sont de toute façon une ressource exceptionnelle. En aucun cas, on ne peut les intégrer dans un budget primitif car il ne s’agit pas de ressources pérennes. Or c’est sur celles-ci qu’un budget se construit. On comprend bien la difficulté des communes quand, en plus elles subissent un effondrement de la DGF, pour honorer les engagements pris auprès des électeurs. C’est bien pour cela que nous avons institué

un fonds de garantie de sortie, lequel néanmoins diminue d'autant les fonds à répartir entre bénéficiaires.

Sans être hostile à la création d'un groupe de réflexion, comme je l'ai indiqué lors d'une entrevue avec M. Sylvestre et M. Saint-Amaux, je souhaiterais m'inscrire dans une certaine continuité et disposer aussi des chiffres de la répartition de la taxe de 2009 – année pour laquelle tous ceux qui perçoivent une dotation du fonds doivent s'attendre à un effondrement de la taxe professionnelle. Étant donné cette évolution prévisible, et la réforme de la taxe professionnelle à venir, l'enveloppe globale diminuera beaucoup, toutes les communes en subiront le contrecoup. C'est pourquoi il me semble qu'il n'y a pas à se précipiter pour organiser un groupe de travail, même si je ne suis pas opposé à ce qu'il commence à se réunir : je voudrais attendre les chiffres de 2009 pour savoir véritablement quels sont les mouvements et quel est le montant global à partager. Je suis attaché pour trois ans au maintien de ces critères car je sais le travail fait par mon prédécesseur et les services pour les établir. Je ferai tout mon possible pour renforcer les mesures d'accompagnement – je l'ai fait pour Conflans, je le ferai pour d'autres communes qui seraient confrontées aux mêmes problèmes, mais une visibilité sur trois ans est nécessaire.

M. BARTH – Pouvez-vous préciser quand se termine cette période de trois ans ?

M. LE PRESIDENT – Avec la répartition de la taxe de 2009, de manière à ce que nous puissions examiner les chiffres pour 2007, 2008 et 2009. Nous vous les communiquerons dès que nous en disposerons et nous pourrons alors mettre en place ce groupe de travail pour répondre à votre souci légitime.

M. BARTH – Merci beaucoup.

M. ESNOL – Si vous me permettez cette dernière intervention, il me semble tout de même qu'en cas d'appauvrissement constaté qui fait basculer une commune dans une autre catégorie, il est aisé, techniquement, de faire que cela ne se traduise pas par une sanction financière de cette commune. J'en ai parlé avec le président Solignac, et ce n'est pas infaisable. Il n'y a pas besoin de réunir une commission et de travailler des années pour éviter qu'une commune qui devient plus pauvre touche moins que les autres.

M. LE PRESIDENT – J'ai bien entendu votre message.

Les conclusions du rapport sont adoptées avec une abstention (M. Saint-Amaux), le groupe des socialistes et apparenté ne participant pas au vote.

Progiciel de gestion des ressources patrimoniales

M. BARTH, *rapporteur* – Le progiciel installé en 2003 aux archives départementales ne suffit plus en raison du volume de documents à traiter. Il vous est proposé de lancer un appel d'offres ouvert pour l'implantation d'un nouveau progiciel de gestion documentaire des ressources patrimoniales de la direction des archives, incluant la reprise des données et la maintenance. Ce marché à bons de commande sur quatre ans aura un minimum de 210 000 euros HT et un maximum de 500 000 euros.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Le site internet des archives a reçu 580 000 visites, ce qui est exceptionnel. C'est le site vedette du Département.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aménagement de l'immeuble Mermoz à Versailles

M. RIBAULT, *rapporteur* – Le réaménagement en bureaux individuels de l'immeuble Mermoz a soulevé des problèmes de ventilation. Le système en place n'est plus exploité par le fabricant et fonctionne avec un gaz qui va être interdit. Il vous est donc proposé d'approuver une mission d'audit technique et sanitaire de cette installation qui fera l'état du réseau et assurera des mesures de qualité de l'air et de confort thermique, pour un total de 24 000 euros TTC.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Appartements pour le centre maternel de Porchefontaine

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Le centre maternel de Porchefontaine accueille des femmes enceintes et des mères isolées avec enfant. Pour favoriser leur réinsertion, il est souhaitable de ne pas les maintenir dans une structure trop fermée. Le Département a engagé une politique pluriannuelle d'achats d'appartements F2 et F3. Pour la deuxième tranche, cette année, il vous est proposé l'achat de cinq appartements pour un montant de 1 350 000 euros, à Versailles si possible.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cet accueil est absolument nécessaire et fait partie des obligations du Département.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Caserne de gendarmerie de Sartrouville

M. VUILLIET, *rapporteur* – La caserne de Sartrouville a été désaffectée en 2004. Il vous est proposé de la déclasser afin de la vendre à la commune, qui la cédera à un promoteur dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine du secteur. Le montant de la transaction est de 2 000 000 euros, suivant l'estimation des Domaines. En raison de précédents, une clause de

retour à meilleure fortune prévoit que la plus-value éventuelle faite par la commune reviendra pour 50 % au Département.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le maire de Sartrouville sera sous haute surveillance, en cas de plus-value.

M. FOND – Il y a eu un précédent, mais il n'est évidemment pas dans l'intention de la commune de Sartrouville de faire un profit au détriment du Département. Il s'agit d'une opération globale de rénovation urbaine avec la construction de logements pour respecter nos obligations dans le cadre du CDOR. Il y a évidemment une incertitude sur le prix de revente, c'est pourquoi nous avons spécifié ce dispositif d'un commun accord pour éviter toute polémique.

M. LE PRESIDENT – Nous avons effectivement vécu un incident marquant, ce qui nous a conduit à insérer systématiquement cette clause dans les actes de cession.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Zone commerciale de Plaisir et des Clayes-sous-Bois

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Plusieurs magasins installés sur la zone commerciale de Plaisir-Les Clayes-sous-Bois ont fait des demandes d'extension pour 45 000 mètres carrés, ce qui est considérable. Au vu de conditions de circulation déjà dégradées sur la RD 11 et la RD 30 et du flux supplémentaire que cette extension va engendrer, on a réalisé une étude de circulation. Sur cette base, les services du Conseil général ont défini avec les autres partenaires les aménagements routiers à réaliser. Il est bien entendu que les sociétés assumeront la charge des dessertes de leurs Equipements. Mais celles-ci doivent être coordonnées avec les grands projets du Conseil général, comme la déviation de Villepreux-Les-Clayes-Plaisir prévue pour 2011, un barreau sud entre la RD 98 et la RD 11 avec la réalisation d'un pont rail, prévue pour 2011, et le doublement de la RD 30 pour fin 2013. Dans ce cadre, un protocole d'accord a planifié la réalisation des travaux, d'introduire des conditions suspensives – des espaces de vente ne pourront être réalisés que si les aménagements routiers sont prêts – et la réalisation des travaux sous la maîtrise d'ouvrage des sociétés concernées. Tel est l'objet du protocole qui vous est soumis.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Merci pour ce rapport très concis, car le dossier est impressionnant. La coordination avec les services du Département a été exemplaire. Je les remercie pour la qualité du travail réalisé.

M. VANDEWALLE – C'est un très gros travail qui a été réalisé.

M. GOURDON – Ce rapport imposant et précis est en effet remarquable. Je me félicite de la signature de ce protocole. Il s'agit de créer 45 000 mètres carrés de surfaces commerciales. Je disais tout à l'heure que le canton de Plaisir était le centre du département, il en devient aussi le centre commercial avec cette extension de commerces sur 1,5 km de part et d'autre de la RD 11 entre Plaisir et Les Clayes. Le protocole planifie la création d'ouvrages routiers. Dans le canton de Plaisir, deux opérations importantes sont prévues, la déviation de la RD 11 et de la RD 98 avec la réalisation d'un barreau nord-sud et le doublement de la RD 30 dans la ville de Plaisir. J'ai quelques craintes : ces aménagements suffiront-ils une fois tous les commerces installés ? Ces deux communes augmentent leur surface commerciale en périphérie. Le Département a mis à la disposition des communes une aide aux études d'urbanisme pour l'expertise des centres commerciaux des centres villes. Ce dispositif va être nécessaire si l'on continue de développer les commerces de périphérie. On peut aussi avoir des craintes pour le développement du commerce de centre-ville, notamment aux Clayes-sous-Bois, commune qui propose 25 000 mètres carrés d'équipements commerciaux en plus à la place de locaux industriels. Je m'interroge sur ces choix de développement économique.

Ce projet va permettre de réaliser d'abord d'éliminer la friche commerciale de Plaisir-Sablons, suite au départ d'un magasin de bricolage en 2006 et de permettre à la ville de faire les aménagements nécessaires pour éviter que ne s'engage une spirale négative de fermetures de commerce.

Quatre ouvrages routiers sont prévus. Un seul concerne les liaisons douces et tous ces ouvrages, sauf le premier, ne concernent que la partie nord de la RD 11. Or les commerces sont situés de part et d'autre, avec des zones de chalandise très importantes le week-end. Une fois garés, les clients vont d'un commerce à l'autre à pied, et pour traverser la RD 11, rien n'est prévu. Les aménagements sont essentiellement sur la partie nord de la zone, et il aurait été intéressant de prévoir des liaisons douces le long de la RD11 et pour la traversée. Cette lacune est préjudiciable et dangereuse. Certes, la circulation va être ralentie car sur les 1500 mètres de commerces un sixième rond-point est prévu. Mais il faut penser aux piétons.

MME PERICARD – En fréquentant cette zone commerciale, j'ai constaté que le bel aménagement des ronds-points donnait un aspect agréable à l'ensemble, ce qui est loin d'être le cas dans toutes les zones commerciales. Je voudrais m'assurer que les nouveaux ronds-points et avenues seront aussi bien aménagés et fleuris, ce qui est un plus très appréciable.

M. LE PRESIDENT – Je remercie M. Gourdon d'avoir souligné les problèmes de sécurité. Je suis certain que M. Tétart y veillera avec la compétence qu'on lui connaît.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Produit des amendes de police

M. LE PRESIDENT – Il sera dit qu'aujourd'hui nous répartissons la manne...

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Cette répartition sera plus facile que celle de la taxe professionnelle. C'est le Département qui répartit le produit des amendes de police pour infractions à la circulation entre les communes de moins de 10 000 habitants, qui reçoivent ainsi

des subventions pour des aménagements de sécurité près des écoles ou la création d'aires d'arrêt et d'abribus. Le montant disponible en 2009 est de 247 437 euros, ce qui permet de satisfaire 39 demandes, en tenant compte de la priorité donnée aux communes par ordre croissant de population. Enfin trois communes bénéficient d'une subvention particulière.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est une incitation à payer ses amendes car l'argent est bien utilisé.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sécurité routière

M. RIBAUT, *rapporteur* – Dans le cadre du programme complémentaire 2007-2011 d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'aménagement d'arrêts de transport en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et de ceux fréquentés par les jeunes, il est proposé d'attribuer à neuf communes des subventions pour un montant total de 55 610 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Travaux au collège « Les Grands Champs » à Poissy

M. BLEVIN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser le président du Conseil général à signer un avenant n° 2 rectifiant pour 2000 euros l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration menés au collège Les Grands Champs de Poissy.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Marché de nettoyage

M. THIBAUT, *rapporteur* – Il vous est demandé de lancer les appels d'offres en vue de la passation de trois marchés de nettoyage des bâtiments départementaux, portant sur le secteur de la boucle de la Seine pour une estimation forfaitaire de 216 000 euros ; sur le secteur Versailles administratif pour 534 000 euros ; Sur le secteur Sud du Département pour 433 000 euros. Dans chaque cas, à la partie forfaitaire s'ajoutent des prestations à bons de commande dans une fourchette variable.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Travaux sur bâtiments départementaux

M. VUILLIET, *rapporteur* – Il vous est demandé d'autoriser le président du Conseil général à signer huit avenants à des marchés de travaux sur des bâtiments départementaux. La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

MME PERICARD – Quel est le collège de Saint-Germain-en-Laye qui est concerné ?

M. VUILLIET – Le collège des Hauts Grillets

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Marché de consommables informatiques

M. BLEVIN, *rapporteur* – En avril 2009, le Département a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de consommables informatiques et de supports magnétiques, mais, suite à une erreur, les montants indiqués ne correspondent pas aux estimations des services. Il vous est proposé d'adopter une nouvelle délibération à ce sujet fixant le montant minimal annuel à 75 000 euros, le montant maximal à 300 000 euros et l'estimation annuelle du marché à 150 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fourniture d'articles de bureau

M. RIBAUT, *rapporteur* – Ces marchés arrivant à échéance fin 2009, il vous est proposé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation de deux marchés à bons de commande concernant la fourniture d'articles de bureau, le premier pour articles courants, d'un montant estimé annuellement à 212 000 euros, le second concernant spécifiquement des boîtes de conservation, d'un montant estimé à 40 000 euros par an.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Litige avec un maître d'œuvre

M. VUILLIET, *rapporteur* – Le cabinet Bosseau était titulaire de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de modification et de remplacement d'un ascenseur à l'hôtel du Département à Versailles. Ce marché a été interrompu et un désaccord subsistait sur le montant à régler au cabinet Bosseau. Après transaction, il vous est proposé d'accepter le montant de 2 691 euros TTC.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Mieux vaut toujours une bonne transaction.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contentieux au collège Martin Luther King de Buc

M. RIBAUT, *rapporteur*– Des désordres étant apparus après travaux au collège Martin Luther King de Buc, la société concernée, DBS, les a réparés, mais elle n'a pas donné suite à des demandes ultérieures. Le Conseil général a donc saisi le tribunal administratif, suite à quoi les parties ont convenu que DBS feraient les travaux qu'elle prendrait à sa charge à 70 %, le reste étant partagé entre la maîtrise d'œuvre et le contrôleur technique.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – On voit aussi que ces transactions permettent de mettre fin à ce genre d'affaires dans un délai relativement convenable.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Caserne de gendarmerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines

M. THIBAUT, *rapporteur* – Suite à l'impossibilité de trouver une entente avec la société SOMMA, à laquelle était confié le marché de restructuration de la caserne de gendarmerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, sur la méthode de stabilisation d'un talus, il vous est proposé de résilier ce marché et de lancer un nouvel appel d'offres.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Transaction avec une société de nettoyage

M. BLEVIN, *rapporteur* – La qualité des prestations de la société SAMSIC pour le nettoyage du laboratoire départemental a conduit à lui imposer des pénalités, ce qu'elle a contesté. Finalement, on est parvenu à une transaction, avec diminution du montant de ces pénalités.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Auguste Renoir » à Chatou

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Il vous est demandé d'autoriser le président du Conseil général à signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de reconstruction du collège Auguste Renoir à Chatou, afin d'en augmenter le montant de 8,5 % suite à l'inclusion de travaux supplémentaires à portée environnementale, technique et esthétique.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention avec l'association « Profession Sport 78 »

M. JOLY, *rapporteur* – Il vous est proposé de renouveler en 2009 le partenariat engagé entre le Département et l'association « profession Sport 78 » depuis 2004. Cette association est à une étape importante de son développement. Son activité augmente et elle a besoin de locaux supplémentaires, alors que la subvention de l'Etat a été ramenée de 32 000 euros en 2008 à 23 000 euros en 2009. Cette situation nécessite une évaluation pour établir des objectifs précis pour les années à venir. En attendant, il est proposé de reconduire en 2009 la subvention de fonctionnement de 2008, soit 30 950 euros.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Réseau de promotion pour la santé mentale dans les Yvelines

M. FOURNIER, *rapporteur* – Le réseau de promotion pour la santé mentale dans les Yvelines s'occupe des handicapés psychiques, dont la prise en charge est plus difficile, notamment pour les schizophrènes. Le Département souhaite s'engager avec elle, par convention, dans une évaluation des moyens propres à améliorer l'aide aux familles et aux aidants. Pour la mettre en œuvre, il est proposé d'allouer à l'association une subvention de 26500 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coordinations gérontologiques

M. LEBRUN, *rapporteur* – Suite au redécoupage des neuf territoires d'action sociale, il vous est proposé de suivre ce même découpage pour les coordinations gérontologiques. Sept des associations ou structures actuelles poursuivent leurs missions, y compris avec des modifications de territoires et deux coordinations sont transférées à de nouveaux gestionnaires.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coordinations Handicap locales

M. LEBRUN, *rapporteur* – Comme pour les coordinations gérontologiques, il vous est proposé de suivre pour les coordinations handicap locales le nouveau découpage des circonscriptions d'action territoriale. Six gestionnaires sont reconduits, un est transféré et deux sont créés. Les maires seront, bien entendu, prévenus de ces modifications pour que leurs CCAS en tiennent compte.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sésame Autisme Ile-de-France Ouest

MME LE SAINT, *rapporteur* – L'association « Sésame Autisme Ile de France Ouest » complète son installation au foyer d'accueil médicalisé le Bois des Saules à Plaisir, qui accueille

28 résidents. Sur une dépense de 520 000 euros, le Département pourrait accorder une subvention de 20 %, soit 104 000 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Habilitation individuelle pour la résidence Montbuisson à Louveciennes

M. LEVEL, *suppléant* MME MARY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accepter une demande d'habilitation individuelle au titre de l'aide sociale pour une personne âgée de La Celle-Saint-Cloud à la résidence « Montbuisson » de Louveciennes, soit une dépense maximale de 14 614 euros en 2009.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales, a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LEQUILLER – J'en remercie l'Assemblée.

M. DELAPORTE – Je m'y associe pleinement.

Relations avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

M. LEBRUN, *suppléant* M. WANE, *rapporteur* – Chaque département doit signer une convention avec la CNSA dans le cadre de la loi de 2005 sur le handicap. Elle porte sur les modalités relatives à l'échange de données entre la CNSA et le Département, les concours financiers de la CNSA au Département, l'appui aux professionnels et aux missions de la Maison départementale des personnes handicapées, et la modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile.

M. LE PRESIDENT – A la demande de la CNSA, il vous est proposé d'amender la délibération pour rendre la convention tripartite en y ajoutant la maison départementale des personnes handicapées – modification qui se traduit dans le titre de la convention – et d'amender également le corps du texte du chapitre 2 relatif aux concours financiers de la CNSA.

M. LEBRUN – J'observe que, dans nos rapports avec la CNSA, ce n'est pas la première fois qu'on nous demande des amendements de dernière minute - nous ne le savions pas lors de notre séance, il y a une semaine - ce qui ne peut que susciter la désapprobation du Président de la commission des Affaires Sociales. Mais c'est une question de forme. La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a en effet émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

L'amendement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, amendées, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention à l'association pour la formation des travailleurs africains et malgaches

M. LEVEL, *rapporteur* – L'association pour la formation des travailleurs africains et malgaches sollicite une subvention d'investissement pour la construction et l'Equipement d'un foyer d'accueil médicalisé à Bures-Morainvilliers, dans le cadre de la reprise de l'établissement actuellement géré par la SAS Phare. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 10 020 147 euros, selon un plan de financement qui combine des prêts, une subvention de la CNSA et celle demandée au Département, soit 781 154 euros, dont 80 % à verser au démarrage des travaux.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions au titre de l'action sociale et de l'insertion des jeunes

M. FOND, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accepter le versement de subventions de fonctionnement à un certain nombre d'associations à caractère social ou à des CCAS pour un montant global de 1 278 000 euros, ainsi qu'une subvention de 45 734 euros à l'association « Bleu Oxygène » pour la formation de jeunes déscolarisés.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales, a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Habilitation individuelle pour une résidence à Saint-Cyr-l'Ecole

M. LEVEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accepter la demande d'habilitation individuelle au titre de l'aide sociale des personnes handicapées présentée par la maison de retraite le parc de l'abbaye à Saint-Cyr-l'Ecole, ce qui entraînerait pour 2009 une dépense maximale de 33 448 euros. Cette solution, souhaitée par la famille, est moins onéreuse que la prestation de compensation du handicap précédemment versée par le Département à hauteur de 4 834 euros par mois.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 12 heures.

Prochaine séance : Vendredi 25 septembre 2009 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :
Olivier LEBRUN

Le Président :
Alain SCHMITZ

**Communication des marchés à procédure adaptée signés entre le 23 juin 2009 et le 6 juillet 2009
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général
(Art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.20	SDMGP – Aménagement Bâtiments Administratifs	1	46 121,57
3234	Micros et hauts parleurs	1	4 786,10
7414	Conseil en affaires et en gestion et services connexes	1	66 889,63
7441	Services de publicité	1	48 834,00
9262	Services liés au sport	1	70 000,00
	Total	5	236 631,30

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.23	DBD – Collèges	4	50 170,90
	Total	4	50 170,90

Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
9231	Services de création et d'interprétation d'oeuvres artistiques et littéraires	2	29 640,00
9262	Services liés au sport	2	22 410,00
	Total	4	52 050,00

SOMMAIRE

Représentation du Conseil général au sein du C.A.U.E.	1
Marchés à procédure adaptée.....	1
Modification de la présentation de l'ordre du jour.....	2
Visite d'une classe	2
Acquisition d'un ensemble immobilier à Plaisir pour l'implantation de locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	2
Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Convention de financement relative à la construction de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) de Médecine sous forme de contrat de Partenariat Public - Privé. Site de Saint-Quentin-en-Yvelines.	3
Pôle Technologique Vallée de l'Automobile et de la Mobilité Durable Aménagement de la RD 19 sur la commune de Flins-sur-Seine. Approbation du projet avant enquêtes et autorisation de lancer les enquêtes publiques.	4
Pôle Technologique Vallée de l'Automobile et de la Mobilité Durable. Aménagement de la RD 14 sur les communes des Mureaux et de Flins-sur-Seine. Approbation du projet avant enquêtes et autorisation de lancer les enquêtes publiques.....	4
Dispositif « Couloirs verts ». Attribution d'une subvention à la Communauté de communes de Versailles-Grand Parc.....	5
Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Avis du Département sur le projet d'arrêté préfectoral relatif au quatrième programme d'action.	6
Forêts départementales. I - Aménagement forestier de Pinceloup et de Saint Benoît situés à Clairefontaine-en-Yvelines, Sonchamp et Saint-Arnoult-en-Yvelines. II - programme 2009 d'Equipeement - opérations complémentaires.	7
Dispositif Coordonné d'Intervention Foncière (DCIF). Approbation d'avenants.....	8
Adoption du contrat paysage de la commune de Houilles.	8
Adoption des contrats ruraux des communes de Dampierre-en-Yvelines, Paray-Douville et Prunay-le-Temple.....	9
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Yvelines Première » pour l'organisation d'une manifestation.	10

Transfert de la garantie départementale d'emprunt accordée à la SA d'HLM « France Habitation » au profit de la SA d'HLM « Immobilière 3F » pour la construction d'un foyer de travailleurs migrants à Coignières.....	10
Répartition départementale du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle au titre de l'exercice 2008.	10
Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'implantation d'un progiciel de gestion documentaire des ressources patrimoniales.	16
Bâtiments départementaux. Réalisation d'une mission d'audit technique et sanitaire du réseau ventilation dans l'immeuble « Mermoz » situé 1 à 7 rue de la Patte d'Oie à Versailles.	17
Acquisition de cinq appartements à mettre à la disposition du Centre Maternel de Porchefontaine à Versailles.	17
Déclassement et cession à la commune de l'ex-gendarmerie de Sartrouville située 172, avenue Charles de Gaulle.	17
Protocole d'accord relatif à l'extension de la zone commerciale de Plaisir et des Clayes-sous-Bois.	18
Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Année 2009.	19
Programme complémentaire 2007-2011 d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'aménagement d'arrêts de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes. Année 2009.	20
Bâtiments départementaux. Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 04-169 relatif aux travaux de restructuration de la section HAS, des blocs sanitaires et de mise à neuf de la chaufferie du bâtiment SEGPA au collège « Les Grands Champs » à Poissy.....	20
Marchés de nettoyage des locaux des bâtiments départementaux (3 lots). Lancement d'un appel d'offres ouvert.....	20
Bâtiments départementaux. Avenants à des marchés de travaux.	21
Marché à bons de commande pour la fourniture de consommables informatiques et de supports magnétiques. Lancement d'un appel d'offres ouvert.....	21

Marchés à bons de commande pour la fourniture d'articles de bureau Lot 1 : fournitures courantes d'articles de bureau et fournitures d'articles de conservation (hors boîtes en carton au PH neutre). Lot 2 : fourniture de boîtes de conservation en carton au PH neutre.....	21
Bâtiments départementaux. Modification et remplacement de l'ascenseur existant au RDC et R+1 à l'Hôtel du Département à Versailles. Autorisation pour le Président du Conseil Général de signer un protocole d'accord transactionnel avec le maître d'œuvre Philippe Bosseau.....	22
Bâtiments départementaux. Contentieux au Collège « Martin Luther King » à Buc. Autorisation pour le Président du Conseil Général de signer un protocole d'accord transactionnel avec les sociétés DBS, SINCOBA et BATIPLUS.....	22
Bâtiments départementaux. Construction de six logements et restructuration de la caserne de la gendarmerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Résiliation du marché attribué à la société SOMMA.....	22
Bâtiments départementaux. Contentieux avec la société SAMSIC concernant le marché de nettoyage au Laboratoire départemental d'analyses. Autorisation pour le Président du Conseil Général de signer un protocole d'accord transactionnel avec la société SAMSIC.....	23
Bâtiments départementaux. Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de reconstruction du collège « Auguste Renoir » à Chatou.....	23
Passation d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Profession Sport 78 ».....	23
Attribution d'une subvention à caractère social au « Réseau de promotion pour la santé mentale dans les Yvelines » (RPSM78).	24
Dispositions relatives au nouveau découpage des coordinations gérontologiques du département des Yvelines, calqué sur celui des territoires d'action sociale.	24
Dispositions relatives au nouveau découpage des coordinations handicap locales, échelons locaux de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH 78), calqué sur celui des territoires d'action sociale.....	24
Attribution d'une subvention départementale d'investissement à l'association « Sésame Autisme Ile-de-France-Ouest » pour la construction d'un bâtiment de liaison entre les deux bâtiments d'hébergement du foyer « Le Bois des Saules » situé à Plaisir..	24
Demande d'habilitation individuelle au titre de l'aide sociale présentée par la résidence « Montbuisson » située à Louveciennes.	25

Convention relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le Conseil général des Yvelines.....	25
Attribution d'une subvention départementale d'investissement à l'AFTAM (Association pour la Formation des Travailleurs Africains et Malgaches) pour la construction et l'Equipement d'un foyer d'accueil médicalisé à Bures-Morainvilliers.	26
Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'action sociale et de l'insertion des jeunes.	26
Demande d'habilitation individuelle au titre de l'aide sociale présentée par la résidence « Le parc de l'abbaye » située à Saint-Cyr-l'Ecole.	26
Tableaux. Communication des marchés à procédure adaptée signés entre le 23 juin 2009 et le 6 juillet 2009	28